

pas la confiance du public, mais celle des syndicats. Il semblerait qu'il y a une question de vie ou de mort à ce que la rente française ne baisse pas; et nous devons avouer que de mémoire de boursier, on n'a vu une pareille anomalie. Pendant ce temps, les actions de la Banque s'en vont à la dérive. Celles du Foncier sont d'une pesanteur significative, et l'on ne peut nier qu'il y ait eu des livraisons de 3 000 car le dépôt a disparu, et le cours de 71,50 en clôture semble un défi jeté à l'opinion des boursiers les plus expérimentés.

Conseil municipal de Roubaix.

Séance du 15 janvier 1869.

Présidence de M. C. Descat, maire.

Absent : M. Louis Eckman.

M. P. Parent est élu secrétaire pour la séance; il donne lecture du procès-verbal.

Après l'adoption de ce procès-verbal, M. le Maire fait une communication relative au départ de M. Sancier, préfet de Nord, et à l'installation de M. de Saint-Paul; le Conseil en adopte le contenu.

PROTESTATION DE M. J. RENAUX-LEMERRE.

M. J. RENAUX-LEMERRE demande la parole et s'exprime en ces termes :

Messieurs,

Par un arrêté exécutif rendu le 20 novembre dernier par la Cour impériale d'Amiens, en audience solennelle, les Chambres civiles et correctionnelles réunies, qui a jugé d'après un arrêt de la Cour de cassation en date du 24 août 1868, le sieur Sioen (Achille-Jean-Alphonse) a été reconnu étranger.

En vertu dudit jugement et suivant les règles et la jurisprudence française, il ne peut siéger au milieu d'un corps constitué.

Je proteste donc de la manière la plus formelle contre sa présence au sein du Conseil municipal où ne peuvent siéger que des membres ayant la qualité de Français.

S'il siége, je fais toutes réserves de droit.

Roubaix, le 15 janvier 1869.

Signé J. RENAUX-LEMERRE.

M. Achille Sioen s'étonne d'entendre invoquer la jurisprudence française dans la protestation de M. Renaux, lequel sait très-bien que le Conseil de préfecture saisi d'une requête pour invalider les élections, s'est lui-même déclaré incompétent. Il dit que la jurisprudence ne saurait empêcher l'élu de siéger quand même les Tribunaux civils l'auraient déclaré incapable, les Tribunaux administratifs étant les seuls compétents en matière électorale.

M. LE MAIRE répond que le Conseil ne peut intervenir dans cette discussion, prend acte de la protestation de M. Renaux-Lemerre et de la réponse de M. Sioen.

RAPPORT SUR LE PONT DE LA ROUTE DE TOURCOING.

M. LÉTOCART-DUVILLIER, au nom de la commission chargée de la question, a l'honneur de présenter au Conseil le rapport sur le pont à établir sur le canal, donne communication du rapport suivant :

Messieurs,

La commission à laquelle vous avez fait l'honneur de renvoyer pour nouvel examen la question du pont à établir sur la route de Tourcoing, au point où elle va être coupée par le nouveau canal, n'ayant reçu de MM. les Ingénieurs des Ponts et Chaussées aucun document écrit qui lui permette d'apprécier exactement la dépense d'un pont fixe avec abaissement du plan d'eau à droite de cette route, comme vous en avez délibéré, a été unanime pour maintenir notre première opinion.

Elle vous propose, en conséquence, de la confirmer par un nouveau vote et de prier l'Administration municipale d'insister fortement près des autorités compétentes pour arriver à cet heureux résultat.

Votre commission est aussi d'avis que le pont du chemin du Mont-à-Leux, dans la traversée du canal, doit être conservé tel qu'il a été porté au plan soumis.

Enquête.

Roubaix, 15 janvier 1869.

Signé : LÉTOCART-DUVILLIER, rapporteur.

Le Conseil adopte sans discussion les conclusions du rapport précité.

DIVERS CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES.

ASILES.

M. LE MAIRE demande divers crédits supplémentaires :

Messieurs,

Le personnel des asiles et des écoles desservies par les Soeurs de la Sagesse a dû être augmenté en 1868 pour donner plus d'extension à ces établissements et les frais accessoires se sont naturellement accrues en proportion.

Le crédit porté au budget était de... 26.166 67

La dépense réelle est de...

A Sainte-Elisabeth :

Traitements des sœurs et de aides... 8.600

Fournitures de classe et élèves indigents... 906 85

9.506 85

A Saint-Vincent de Paul :

Traitements... 8.825

Fournitures... 722 10

9.547 10

A la rue du Midi et rue de Lhommelot :

Traitements... 8.256 68

Fournitures... 722 10

8.967 78

Achat et blanchissage de lin-

ge pour le service des asiles... 1.087 60

Traitement, frais de voyage et d'installation des sœurs demandées pour les fourneaux économiques... 2.689 60

Le crédit n'étant que de... 31.798 96

Le crédit n'étant que de... 26.166 67

Revue vous demandons un

élément de... 5.632 29

BOLDE DES HONORAIRES DE M. THÉRY.

Un traité a été convenu entre le Conseil municipal et M. Théry, avocat, pour le règlement des honoraires qui lui seraient dus, en raison de la défense des intérêts de la ville dans nos affaires d'expropriation. L'état qu'il nous a remis et qui est annexé à ce traité s'élevait à 17.421 98

Le crédit affecté aux frais

de ces grands projets

est en partie employé, nous

avons pu lui remettre qu'un

compte de... 14.000

Nous vous demandons pour

le solder un crédit de... 3.421 98

Les deux crédits supplémentaires mentionnés ci-dessus sont votés par le Conseil sans aucune observation.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, M. le Maire lève la séance.

CHRONIQUE LOCALE.

Dimanche a eu lieu à l'hôtel de ville l'élection des 20 membres de la Chambre syndicale des tissus de Roubaix. Ont été élus :

- MM. Carlos Delattre ;
- Vincion ;
- F. Ernoult ;
- Dillies aîné ;
- A. Talon ;
- E. Grimonprez fils ;
- A. Lepoutre ;
- Motte-Motte ;
- R. Desrousseaux ;
- H. Toulemonde ;
- F. Lestienne ;
- Ch. Bourbier ;
- Paul Scrépel ;
- Motte-Bossut ;
- F. Wattel ;
- H. Bossut ;
- Lopold Florin ;
- Baron Mimerel ;
- Ch. Daudet ;
- H. Dubar.

Le Conseil de Prud'hommes de Roubaix

est de faire une petite regrettable dans

la personne de M. Louis Duhamel qui rem-

place depuis plus de quatorze ans les

fonctions de secrétaire de cette Assemblée.

Ses funérailles auront lieu jeudi, à mars,

à 2 heures 1/2, en l'église Saint-Martin ;

l'assemblée à la maison mortuaire, rue du

Mont-à-Leux.

Les personnes qui, par oubli, n'au-

raient pas reçu de lettre de faire part, sont

priées de considérer le présent avis comme

en tenant lieu.

Une assemblée nombreuse était réunie,

dimanche soir, dans la salle des fêtes du

Gerle de la Concorde, rue Pellart. La

Société chorale de ce cercle offrait aux

membres honoraires et à leurs familles,

un concert qui n'a rien laissé à désirer.

Les fêtes musicales sont si nombreuses

à Roubaix qu'il devient presque impos-

sible de faire un compte-rendu détaillé

de chacune d'elles sans tomber dans des

redites, dans des banalités fatigantes

pour le lecteur.

Nous nous bornerons donc à donner une

simple mention aux divers amateurs que

nous avons entendus dimanche.

Et tout d'abord, constatons les progrès

marqués accomplis par la société chorale

et la symphonie de la Concorde. Si cer-

taines nuances laissent encore à désirer,

l'ensemble est bon, très-bon. Les chae-

leurs applaudissements de l'audition ont

du prouver aux exécutants combien on

appréciait leur beau talent. Mille félici-

tations surtout, aux directeurs MM. Dupire

et Lebacqz.

M. Chateleyn père est un musicien

émérite dont nous n'avons plus besoin de

faire l'éloge. Il phrase avec une sûreté de

goût très-remarquable ; sa romance *Mon*

cœur et ma rapière a fait grand plaisir,

surtout à la partie féminine de l'assem-

blée.

Tel père, tel fils... M. Alp. Chateleyn

a recueilli lui aussi des applaudissements

très-mérités.

M. Degraeve, des *Orphéistes* lillois,

est un très-agréable ténor. Il a dit par-

faitement une gentille romance, *Le Passe-*

seau. Nous espérons que M. Degraeve

pourra prochainement l'occasion de l'ap-

plaudir de nouveau.

Compliments à MM. Henri Cateau, Henri

En résumé, charmante soirée dont nous

félicitons et remercions la commission au

nom de tous les membres honoraires.

Les membres honoraires de la Grande-

Harmonie ne se plaindront pas de la soirée

qui leur a été offerte hier. Le programme

promettait beaucoup et il a tenu tout ce

qu'il prometait.

La salle était comble. On a fort applaudi

M. Warin. Tous les éloges que nous pour-

rions faire de cet artiste, seraient au

dessus de son mérite.

M. Dujardin chante avec une expression

qui va parfois jusqu'à l'affectation. Bravo

pour le *Chartreux* ; mais la musique de

Rappelle-toi est trop bien écrite pour ne

pas la suivre rigoureusement. Nous ne

saurions pas aussi sévère pour M. Dujardin

si nous avions un doute sur ses connais-

sances musicales.

Nous avons entendu pour la première

fois M. Scotet, chanteur comique. Nous

le félicitons de son début et nous l'enga-

geons à s'appliquer aux chansonnettes

sans parti. *Guerra au cigare* a fait beau-

coup de plaisir.

Nous avons parlé dans notre dernier

compte-rendu de l'harmonie des verres, de

M. Winkler, Ca. jeune artiste a eu le

même succès hier soir. Il nous a fait en-

tendre le *Carnaval de Venise* et des airs

de *Norma*, du *Trovère* et de *Rigoletto*.

La *Lyre roubaissienne* fait beaucoup de

progrès : l'ensemble et les nuances mar-

chent bien. Cette société est appelée à de

nombreux succès. Un peu de renfort dans

les premiers tenors ferait bien ; c'est de

reste le faible de presque toutes nos so-

ciétés chorales.

Les morceaux de la Grande-Harmonie

ont été exécutés, comme toujours, avec

beaucoup d'ensemble ; mais nous nous

permettrons de faire remarquer qu'il y a

chez beaucoup de nos musiciens, trop de

laissez aller dans l'exécution des morceaux

peu difficiles. Pourquoi dénaturer la

musique parce qu'elle est d'une exécution

facile ? Vous manquez tous les effets,

vous en faites un charivari. Ainsi dans le

pas redoublé de *Charmante Rosalie* et des

Pompier de Nanterre, il y a de très jolies

broderies de clarinettes qui ont été étouffées

par les cuivres faisant assaut de souffle.

Croyez-vous, messieurs, que cela ait fait

plaisir à M. Delannoy ?

MUCHAUSA.

Dimanche vers quatre heures après-

midi, un commencement d'incendie à

Tourcoing dans l'établissement de M.

Liéart, teinturier, rue du Haze. Grâce à

de prompts secours, le feu n'a pas tardé

à être comprimé. La perte est d'environ

100 fr. Il y avait assurance.

Dans l'avant dernière nuit, des mal-

teurs, demeurés inconnus jusqu'ici, ont

pénétré par le soupirail de la cave, chez

M. Lepers, négociant, rue Saint-Jean. Ils

ont enlevé des effets d'habillements et di-

vers autres objets dont le total s'élevait à

environ 300 francs.

La gendarmerie de Tourcoing a opéré

dimanche dernier, sur la route du Mont-

à-Leux, la saisie d'un jeu de hasard ex-

pléité par une journalière de Roubaix, la

nommée Justine Brouchard.

C'est jeudi prochain que viendra devant

le conseil de guerre l'affaire de deux mi-

litaires du détachement de Roubaix, pré-

venu de vol à main armée sur un chemin

public.

Le nommé Henri Delescluse, tisserand

à Wattrelos, vient d'être arrêté pour

coups et blessures et menaces de mort

sur la personne de sa femme.

Ont été arrêtés pour fraude : Ed. Du-

hamel, rattacheur, Florimond Duquenois,

ouvrier apprêteur.

Samedi dernier le tronc d'une chapelle

a encore été fracturé sur le territoire de

Croix. Cette fois encore, les voleurs sont

demeurés inconnus.

Les journaux de Valenciennes nous ap-

prennent qu'un duel a eu lieu samedi

matin sur le territoire d'Erquelines, entre

M. le comte de Malartic et un officier su-

périeur du Hanovre. M. de Malartic a

rempli de hautes fonctions au Mexique,

sous l'Empereur Maximilien. C'est sur ses

instances, dit-on, que le ministre de Prusse

au Mexique, fit les démarches dont on a

parlé dans le temps pour sauver la vie du

coup a effleuré l'oreille de son adversaire,

qui a été pendant quelques secondes tout

étourdi par le coup.

Le colonel hanovrien a tiré le dernier.

Son adversaire est tombé. Les médecins

et les témoins sont accourus pour le rele-

ver; la balle s'était logée dans le côté droit,

entre la chair et une côte un peu au-des-

sous du cœur; la plaie saignait avec

abondance. Le docteur D... a extrait la

balle sur place, et le blessé a repris ses

sens.

Il coit son salut à une liasse de billets

de Banque et de lettres qu'il avait mis en

paquet dans la poche de son habit, du

côté droit. Ces papiers ont amorti la balle,

dont le coup avait mis en morceaux pres-

que calcinés, les billets de banque et les

lettres destinées à sa famille.

Le blessé a pu être amené à Paris hier

matin, et son état n'inspire aucune in-

quiétude.

Nous lisons dans le *Progrès du Nord*, de

Lille :

« Un drame horrible, qui a produit une

très-vive émotion dans un quartier de

notre ville, s'est passée hier, vers sept heu-

res du matin, dans une maison du boule-

vard Montebello, habitée par M. Descamps

commissionnaire en lins, et par sa fami-

le.

M. Descamps ayant manifesté le veille

l'intention de prendre un purgatif, sa fem-

me lui avait préparé une infusion de sené.

Samedi, à son réveil, au moment de pren-

dre cette boisson, il objecta que c'était un

purgatif bien indolent et qu'il voudrait

mieux y ajouter une dose de sel anglais.

Mme Descamps se rappela qu'elle en

avait précisément une certaine quantité